

❖ **AGATE – Analyse financière**

Des projets importants sont envisagés : agrandissement du groupe scolaire et création d'un restaurant scolaire.

• **Rétrospective 2014-2018**

Evolution croissante des recettes courantes sur la période, avec un recul en 2017 dû à une baisse des recettes issues de la taxe forfaitaire sur terrains constructibles.

Les dotations ont eu une perte de 250 000 euros sur la période en cumulé.

Fiscalité : progression due à l'évolution des bases fiscales.

A noter également sur l'année 2018 : évolution de 5.32 % suite au changement de la politique d'abattement sur la taxe d'habitation

Au niveau des taux,

- Taxe d'habitation : taux communal le plus élevé sur le comparatif mais il faut prendre en compte la politique d'abattement.
- Foncier bâti : taux communal en-dessous de l'ensemble des autres communes et du taux moyen communal de la strate.

Evolution des charges

Charges de personnel : augmentation jusqu'en 2016 puis baisse en 2017 et stable en 2018

Subventions aux structures en hausse suite au besoin accru du budget du C.C.A.S.

Investissement

En moyenne, 500 000 euros par an d'investissement.

Recours à l'emprunt très limité.

Très bon taux de subventionnement des équipements à 36% ce qui est important au regard d'autres communes

Dette : stabilisation des annuités puis suite renégociation de la dette, baisse.

A compter de 2023, la courbe commence à décroître plus rapidement.

Budget du C.C.A.S.

Recettes en progression sur la période, notamment le besoin accru d'un apport du budget communal

Politique de présentation d'un budget à l'équilibre

Forte augmentation du budget : + 130 000 euros

Budget SAD

Budget équilibre par le biais d'une subvention

Budget consolidé (tous budgets)

Charges courantes en augmentation : + 3.09 % par an

Recettes en augmentation : + 3.80 % malgré la baisse des dotations

En conclusion, situation saine du budget consolidé

• **Prospectives**

Cela a été construit de manière très prudentielle.

Les investissements ne pourront être faits sans recours à l'emprunt

- Scénario sans hausse de fiscalité ni subventions

3.5 millions d'euros d'investissement sur la période

Recours à l'emprunt : 1.3 millions d'euros sur 20 ans (taux de 2%)

La capacité de désendettement dépasse le seuil d'alerte

- Scénario avec hausse de fiscalité et capacité désendettement < 8 ans

Hausse en 2020 avec augmentation de 25% sur le foncier bâti : taux à 20.06 %

Recours à l'emprunt réduit

Capacité de désendettement passe sous le seuil en 2021

- Scénario avec subventions à hauteur de 25%

Hausse en 2020 de 10% foncier : 17.66 % (en-dessous des taux actuels des autres communes)

Emprunt réduit

Financement par subventions à hauteur de 25%

Capacité de désendettement diminué en 2021

Le choix appartiendra à la prochaine équipe municipale.

❖ Rapport simplifié

• Modification du règlement intérieur de la bibliothèque

Concernant les bibliothèques, un plan a été développé par le gouvernement sur les bibliothèques visant à instaurer la gratuité de ces dernières.

Actuellement la Commune de Vimines a une bibliothèque gratuite avec dépôt d'un chèque de caution de 20 euros.

La gestion des chèques de caution en début et fin d'année scolaire est très lourde à gérer.

Il est proposé, afin de s'inscrire dans le plan bibliothèques et de faciliter la gestion, de modifier l'article 3 en supprimant le chèque de caution et le remplaçant par une pénalité de 20 euros en cas de retard dans la restitution des documents empruntés.

Le montant de 20 euros correspond à la moyenne des ouvrages, et est le montant à partir duquel la Trésorerie peut enclencher des poursuites.

• Transfert de la compétence soutien à l'enseignement supérieur universitaire à Grand Chambéry

▪ Cession d'un chemin rural et acquisition de terrain

Par délibération en date du 12 juin 2018, le conseil municipal a lancé une procédure de cession d'un chemin rural situé au lieu-dit Lachat accessible depuis la voie communale n°9 dite de Lachat.

Suite à l'enquête publique, par délibération du 6 novembre 2018, le conseil municipal a décidé que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public s'agissant d'une voie de liaison qui n'a pas d'utilité de desserte. Sur les deux propriétaires, seul M. Perrier Georges est intéressé.

La cession interviendrait par le biais d'un échange de terrains : M. Georges Perrier céderait 373m² à la Commune, cette dernière lui cédant en échange 319 m², au lieu-dit Lachat.

Il vous est proposé d'approuver cet échange afin de finaliser la procédure entamée en juin 2018.

Reprise des montants de chacun : solte favorable à la Commune de 395 euros

❖ Rapport détaillé

• Décisions modificatives

• Admissions en non-valeur

Conformément à la nomenclature M14, Madame la Trésorière a sollicité Monsieur le Maire afin que les membres du Conseil municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur des titres détaillés ci-dessus :

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 453.75 €

- Titre 243/2015 au nom de DAME Sandrine pour un montant de 3.75€ (facture vaisselle)

- Titre 84/2016 au nom de BEYAZIT Ozan pour un montant de 450.00 € (encaissement caution Salle de l'Oseraie)

- **Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet**

Il est proposé, après validation en municipalité par les adjoints, de créer un poste d'adjoint administratif à 35h00 afin de pouvoir pérenniser un poste.

- **Détermination des conditions d'accueil des apprentis**

La Commune souhaite accueillir à compter du 5 août 2019 une apprentie en Bac Pro Gestion Administration pour une durée de 2 ans. Ses missions seraient l'accueil, l'état civil, la communication et l'appui en urbanisme. Le rythme de la formation serait en alternance une semaine en mairie et l'autre semaine en formation.

La personne recrutée est Lydie Richard, une personne de 38 ans, en reconversion professionnelle.

Avec les aides qui seront perçues par le FIPHFP, le coût du poste est nul (80% salaire et charges remboursés ainsi que 228h du tuteur remboursées par an).

La répartition des tâches entre chacun a été définie en équipe, ainsi que la gestion des temps de formation.

- **Convention pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie**

Grand Chambéry propose une assistance à la gestion et à l'exploitation des points d'eau d'incendie (PEI) pour le compte de ses communes membres.

Le projet de convention (ci-joint) définit l'ensemble des prestations effectuées, les conditions ainsi que les modalités financières de leur réalisation.

Prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des PEI (fonctionnement)

- organisation des visites de réception des PEI neufs ou renouvelés,
- maintenance préventive et corrective des PEI publics,
- contrôle technique des PEI,
- mise à jour de la base de données départementale et l'ensemble des relations techniques avec le SDIS de la Savoie,
- avis sur les documents d'urbanisme relatifs à la DECI pour les projets le nécessitant.

Ces prestations seront facturées par Grand Chambéry annuellement, selon un montant forfaitaire voté en conseil communautaire, défini à 30 € HT par PEI pour l'année 2019. 69 PEI sont recensés sur la commune.

Interventions pour travaux d'investissement

Les interventions pour travaux d'investissement seront facturées par Grand Chambéry après réalisation, selon les tarifs ci-après votés en conseil communautaire pour l'année 2019 :

- renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) sans terrassement : 1 500 € HT
- renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) avec terrassement : 2 600 € HT
- renouvellement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement : 4 300 € HT
- renouvellement avec déplacement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement : 5 600 € HT
- création d'un poteau supplémentaire sur conduite existante (non concernée par le fonds de concours) : 4 300 € HT.

Grand Chambéry participera au renouvellement des poteaux incendies existants par un fonds de concours à hauteur de 50% des dépenses HT réalisées par la commune.

❖ **Délibérations en rajout sur table**

- **Coupes 2020**

- **Subvention CCAS**

Au multi accueil, au départ, la tablette et le prélèvement n'avaient pas été pris mais cela permet un gain de temps et de meilleur fonctionnement.

Coût de 795 euros : subvention exceptionnelle de la Commune pour prise en charge

- **Pénalités**

La Trésorerie voulait appliquer des pénalités à toutes les entreprises pour un souci de documents.

A part 2 entreprises, les autres entreprises qui ont bien fait leur travail ne pourraient se voir payer leur solde sans pénalités.